



Janvier 2020

NÉGOCIATION SALARIALE 2020

SERVICE MINIMUM

Lors de la deuxième séance de négociation salariale, l'ensemble des organisations syndicales représentatives, Cfdt, FO et SNB, a demandé instamment à la Direction de revoir ses premières propositions largement insuffisantes eu égard aux excellents résultats de LCL, à savoir :

- 6,5 M€ de Mesures Salariales Individuelles contre 10 M€ l'an dernier,
- Pas de mesure générale, aucune mesure périphérique,
- PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat dite Macron) pour les salariés dont la rémunération perçue sur les douze derniers mois est inférieure ou égale à 30 K€ (RBA + RVP, hors intéressement/participation) de 400€, proratisée au temps de travail.

La Cfdt, FO et le SNB ont confirmé leurs demandes initiales, à savoir :

- Une enveloppe consacrée aux mesures salariales plus conséquente que nous chiffrons à environ 15 millions d'euros dont une mesure pérenne pour tous les salariés avec un plancher de 250€,
- La revalorisation des sommes attribuées à chaque changement de classification :
 - Collège technicien (de C à G) : 1000€ au lieu de 900€,
 - Passage de technicien à cadre (de G à H) : 1900€ au lieu de 1800€,
 - Collège cadre (de H à K) : 5% de la RBA.
- L'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant et revalorisation des IK, des frais de garde et crèche.

Nous avons demandé à la Direction de revoir à la hausse sa proposition relative à la prime en faveur du pouvoir d'achat (PEPA) et réclamé :

- 1000€ pour les RBA ≤ 30 K€
- 550€ pour les RBA > 30 K€ jusqu'au plafond autorisé par la loi (environ 54 K€).

En parallèle, nous avons revendiqué l'ouverture de 3 négociations concernant :

- L'égalité professionnelle Femme / Homme. La distribution d'une enveloppe à ce titre doit être déconnectée de la négociation salariale,
- La problématique de la retraite complémentaire des cadres induite par la suppression de la garantie minimale de points (plus de 4000 cadres impactés),
- L'application de la loi mobilités dont l'instauration d'un forfait mobilité pour les salariés se déplaçant en vélo et/ou co-voiturage entre autres.

Pour toute réponse, à l'issue de la séance du 10/01/2020, la Direction propose :

- Une enveloppe de mesures individuelles de 7,1M€ versus 10M€ l'an passé,
- Une revalorisation des minima de changements de classification : 1000€ pour le collègue technicien, 5% de la RBA avec un minimum 1800€ pour le passage de G à H, 1800€ pour le collègue cadre (de H à K),
- Une enveloppe dédiée à l'égalité salariale Femme/ Homme de 300 K€ pour 2020,
- Une prime Macron pour les salariés dont la rémunération perçue sur les douze derniers mois est inférieure ou égale à 35 K€ (RBA + RVP, hors intéressement/participation), de 400€, proratisée au temps de travail. Soit une enveloppe réduite à peau de chagrin à 2,5 M€ versus 8,7 M€ l'année dernière !

Nos autres demandes n'ont pas encore abouti.

Prochaine réunion le 23 janvier 2020, à suivre...

